

Ágnes MALÉTH:

## Les relations de Charles I<sup>er</sup> de Hongrie avec la papauté (1301–1342)\*

*The relationship of Charles I of Hungary with the Papacy (1301–1342)*

Descendant of the Neapolitan Anjou dynasty, Charles I succeeded to the Hungarian throne in 1301. In spite of his initial fights with the territorial princes (or oligarchs), the first Angevin king of Hungary established dynamic diplomatic relationships where his connections to the papal court played a crucial role. The sources suggest that the relation of Charles I with the papacy was the golden thread in his diplomacy with Western Europe, and still, it is one of the less known topics in the Hungarian historiography. My doctoral thesis which was written and defended in the framework of a cooperation of the Universities of Angers (France) and Szeged (Hungary) intended to fill this gap in the Hungarian historical research. This paper summarizes my thesis by presenting the corpus of the sources, the applied methodology, and giving an overview of the preliminary results.

*Key words:* papacy, medieval Hungarian Kingdom, 14<sup>th</sup> century, diplomatic relationships



### Introduction

Issu de la maison angevine de Naples, Charles I<sup>er</sup> a accédé au trône hongrois en 1301. Malgré ses affrontements initiaux avec les princes territoriaux, le premier roi angevin de Hongrie s'est engagé dans une diplomatie dynamique dans laquelle les relations avec la curie pontificale ont constitué un facteur décisif. Les sources suggèrent que la relation de Charles I<sup>er</sup> avec

---

\* L'étude présente a été réalisée avec le soutien financier du Fond National Hongrois de la Recherche, du Développement et de l'Innovation dans le cadre du programme NKFIH NN 124763.

le Saint-Siège était le fil conducteur de sa diplomatie occidentale, et cependant ce sujet est méconnu par l'historiographie hongroise. Le but principal de ma thèse de doctorat – qui a été soutenue en mai 2017 dans le cadre de la coopération des Universités de Szeged (Hongrie) et d'Angers (France) – est d'offrir une analyse exhaustive des liens entre Charles I<sup>er</sup> et les papes. L'étude présente fait un résumé de ces travaux en présentant le corpus des sources, la méthodologie appliquée et les résultats préliminaires.

Les chercheurs qui travaillent sur les relations de la Hongrie avec la papauté au XIV<sup>e</sup> siècle sont confrontés à un problème particulier : alors que la majorité des sources est connue par l'historiographie hongroise, elles n'ont fait l'objet ni d'un relevé systématique, ni d'une analyse exhaustive. Les études disponibles sur le sujet n'ont considéré que quelques questions particulières. Comme ce siècle qui comprend le règne des rois Angevins en Hongrie – et surtout le temps de Louis I<sup>er</sup> (1342–1382) – était traditionnellement considéré comme la grande époque du royaume médiéval de Hongrie, les recherches historiques ont été principalement centrées sur les événements diplomatiques et les aspects dynastiques<sup>1</sup>. Bien que cette approche nous ait permis de connaître les faits décisifs de la relation hungaro-papale au XIV<sup>e</sup> siècle – comme les légations de Nicolas de Boccasini (1301–1303) et de Gentil de Montefiori (1308–1311)<sup>2</sup>, ou les résultats de la collection des taxes apostoliques en Hongrie (entre 1317 et 1342)<sup>3</sup> – plusieurs champs de recherche (la politique bénéficiale des papes d'Avignon, ou l'analyse prosopographique des relations, etc.) demeurent inexploités. Les circonstances présentes semblent tout à fait opportunes pour tenter de combler cette carence que subit toujours l'historiographie hongroise, car dans les dernières années, nous avons bénéficié d'un grand progrès de l'édition tant des sources pontificales qu'hongroises. D'une part,

<sup>1</sup> Voir par exemple Lipót ÓVARY : *A magyar Anjoukeredete* [L'origine des Angevins de Hongrie]. Budapest. 1893 ; Gyula KRISTÓ : Károly Róbert családja [La famille de Charles Robert de Hongrie]. *Aetas* 20 (2005 : 4), p. 14–28 ; Renáta SKORKA : With a Little Help from the Cousins – Charles I and the Habsburg Dukes of Austria during the Interregnum. *Hungarian Historical Review* 2 (2013), p. 243–261.

<sup>2</sup> Gergely KISS : Les légats pontificaux en Hongrie au temps des rois Angevins (1298–1311). In: *La diplomatie des États Angevins aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Diplomacy in the Countries of the Angevin Dynasty in the Thirteenth-Fourteenth Centuries : Actes du colloque international de Szeged, Visegrád, Budapest 13–16 septembre 2007*. Éd. Zoltán KORDÉ – István PETROVICS. Rome – Szeged. 2010. (dans ce qui suit : KORDÉ – PETROVICS 2010) p. 101–116 ; Viktória KOVÁCS : *Causae coram nobis ventilatae. Beiträge zu der Jurisdiktionstätigkeit von Papstlegat Gentilis de Monteflorum in Ungarn (1308–1311)*. In : *Specimina Nova Pars Prima Sectio Mediaevalis : A Pécsi Tudományegyetem középkori és koraiújkorai történelmi tanszékének történelmi közleményei VII*. Ed. Márta FONT – Gergely KISS. Pécs. 2013. p. 39–69. (dans ce qui suit : KOVÁCS 2013)

<sup>3</sup> László FEJÉRPATAKY : Pápai adószedők Magyarországon a XIII. és XIV. században. Első és második közlemény [Collecteurs apostoliques en Hongrie au XIV<sup>e</sup> siècle] *Századok* 21 (1887 : 6–7), p. 493–517 et 589–609. (dans ce qui suit : FEJÉRPATAKY 1887)

grâce à l'avancement du projet lancé par Gyula Kristó en 1990, intitulé « Anjou-kori oklevéltár », qui prévoit la publication des manuscrits conservés de la période angevine en Hongrie sous forme des registres, les volumes disponibles couvrent actuellement les années 1301–1350, 1354 et 1356<sup>4</sup>. D'autre part, quant aux sources de la Curie apostolique, l'édition des documents qui ont été préservés a pris son élan après l'ouverture des fonds des Archives Secrètes du Vatican en 1867 et elle continue jusqu'à nos jours. Les Registres d'Avignon, et leur copie sur parchemin, les Registres du Vatican qui comprennent les lettres issues de la Chancellerie apostolique constituent la source principale de nos connaissances concernant la diplomatie du Saint-Siège. Cela explique pourquoi ils sont au centre de l'attention des recherches historiques dès leur début. Les registres de la période examinée – à l'exception de ceux du temps de Clément V<sup>5</sup> – ont été édités par des chercheurs associés à l'École Française de Rome<sup>6</sup>. C'est récemment que le projet scientifique CORELPA a réalisé la numérisation de ces éditions initiales et les a incorporées dans une base de données en ligne (*Ut per litteras apostolicas*)<sup>7</sup>.

À part la diplomatie, ces sont les finances du Saint-Siège qui intriguent les historiens. Les documents de la Chambre apostolique se trouvent dans le fonds Camera Apostolica des Archives du Vatican, dont la série Introitus et Exitus<sup>8</sup> contient des sources sur les dépenses et les revenus de la Curie, tandis que la série *Collectoriae* inclut les comptes des collecteurs apostoliques et des manuscrits de caractère divers<sup>9</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir la présentation du projet en langue française Zoltán KORDÉ : Le recueil des chartes hongroises de l'époque des Anjou (Anjou-kori Oklevéltár), présentation d'une nouvelle collection. *Bibliothèque de l'École des chartes* 149 (1991), p. 131–133.

<sup>5</sup> *Regestum Clementis Papae V.* I–VIII. Éd. Moines Bénédictins. Rome. 1884–1892.

<sup>6</sup> Par ordre chronologique des éditions: *Le registre de Benoît XI (1303–1304)*. Éd. Charles GRANDJEAN. Paris 1883 ; *Les registres de Boniface VIII (1294–1303)*. I–IV. Éd. Georges DIGARD – Maurice FAUCON – Antoine THOMAS – Robert FAWTIER. Paris. 1904–1939 ; *Lettres communes de Benoît XII (1334–1342)*. I–III. Éd. Jean-Marie VIDAL. Paris. 1903 ; *Lettres communes de Jean XXII (1316–1334)*. I–XVI. Éd. Guillaume MOLLAT. Paris. 1904–1947.

<sup>7</sup> Pour la description du projet et de la base des données voir le site du Centre Pontifical d'Avignon sur <http://cpa.univ-avignon.fr/node/132>. (accès : 02-09-2017)

<sup>8</sup> *Die Einnahmen der Apostolischen Kammer unter Johann XXII*. Éd. Emil GÖLLER. Paderborn. 1910 ; *Die Einnahmen der Apostolischen Kammer unter Benedikt XII*. Éd. Emil GÖLLER. Paderborn. 1920 ; *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII. nebst den Jahresbilanzen von 1316–1375*. Hrsg. Karl H. SCHÄFER. Paderborn. 1911 (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316–1378, 2) ; *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI. und Innocenz VI. (1335–1362)*. Hrsg. Karl H. SCHÄFER. Paderborn 1914. (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- und Finanzverwaltung 1316–1378, 3)

<sup>9</sup> *Cameralia Documenta Pontificia de Regnis Sacrae Coronae Hungariae (1297–1536)*. Ed. József LUKSICS – Péter TUSOR – Tamás FEDELES. Budapest – Rome. 2014 (Collectanea Vaticana Hungariae vol. 9–10) (dans ce qui suit : LUKSICS – TUSOR – FEDELES 2014) ; *Monumenta Vaticana*

L'examen de la relation entre le Saint-Siège et la Hongrie au XIV<sup>e</sup> siècle correspond aussi à la tendance actuelle de la recherche historique qui est caractérisée par un renouvellement des « études angevines »<sup>10</sup>. Une série de colloques internationaux (quatre à Angers en 1998, 2002, 2009 et 2015, deux à Aix-en-Provence en 2002 et 2011, un à Szeged-Visegrád-Budapest en 2007, un à Salerne en 2008, un à Bergame en 2013, un à Naples-Capoue en 2014, et plus récemment à Saint-Étienne en 2016) témoignent de ce changement du contexte scientifique. Depuis 2014, le programme ANR « EUROPANGE » donne le cadre à une collaboration internationale – un projet de recherche multidisciplinaire sur les officiers des États angevins – en réunissant des chercheurs spécialié(e)s dans les études angevines de différents établissements dans toute l'Europe et même au Canada<sup>11</sup>.

L'analyse détaillée des relations du premier roi Angevin de Hongrie, Charler I<sup>er</sup> (1301–1342) avec la papauté fournit de nouveaux résultats malgré quelques études qui suffisaient jusqu'ici à contenter l'intérêt des chercheurs. Celles-ci restaient néanmoins générales et marginales par rapport au Royaume de Hongrie du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

Le choix de la période examinée – le règne du premier roi angevin de Hongrie – s'explique par plusieurs raisons. Premièrement, le contexte dynastique a été clairement bouleversé par le décès d'André III (1290–1301), le « dernier rameau d'or » de la dynastie des Árpáds, et l'accession de Charles I<sup>er</sup> sur le trône hongrois en 1301 est généralement considérée comme le début d'une nouvelle ère historique. En outre, l'an 1342, où l'étude s'achève, correspond à l'année de la mort de Charles I<sup>er</sup> et également du pape Benoît XII ; elle donne, à mon avis, une clôture appropriée du point de vue de la périodisation de l'histoire de ces deux pouvoirs. Après cette date, il est considérablement plus difficile de marquer une frontière généralement

---

*historiam regni Hungariae illustrantia: Rationes collectorum pontificorum in Hungaria (Vatikáni magyar okirattár, I/1. : a pápai tizedszédők számadásai, 1281–1375).* (dans ce qui suit : MON VAT I/1.) Budapest 2000.

<sup>10</sup> Le terme « études angevines » peut être défini comme l'histoire comparée des territoires européens gouvernés par des princes ou des rois des deux maisons d'Anjou entre le milieu du XIII<sup>e</sup> et la fin du XV<sup>e</sup> siècle (Anjou-Maine, Provence, Royaumes de Sicile (de Naples) et de Hongrie).

<sup>11</sup> Pour la description du projet voir <http://www.agence-nationale-recherche.fr/?Projet=ANR-13-BSH3-0011> (accès : 25-09-2017).

<sup>12</sup> Vilmos FRAKNÓI : *Magyarország egyházi és politikai összeköttetései a római Szent-székkal* [Les relations ecclésiastiques et politiques de la Hongrie avec le Saint-Siège]. Budapest. 1901. Cette œuvre est généralement tenue comme un « standard » de la présentation des relations malgré les lacunes de références, les imprécisions et les confusions éventuelles de la narration chronologique et thématique. Elle a beaucoup déterminé l'unique présentation générale de nos jours. Cf. : György RÁCZ : *Az Anjou-ház és a Szent-szék (1301–1387)* [La maison des Angevins et le Saint-Siège (1301–1387)]. In : *Magyarország és a Szent-szék kapcsolatának ezer éve*. Éd. István ZOMBORI. Budapest. 1996. p. 55–81.

admissible. Dans l'histoire de la papauté, c'est le Grand Schisme d'Occident en 1378 qui apporte des changements fondamentaux, tandis que dans celle du Royaume de Hongrie, c'est la mort de Louis I<sup>er</sup> sans héritier masculin en 1382 qui constitue, elle aussi, une rupture. À part les événements politiques, les sources apostoliques justifient les limites chronologiques de la présente analyse, car les changements administratifs introduits par Jean XXII (1316–1334) ont atteint leur forme finale sous Clément VI (1342–1352) : c'est à cette époque qu'ils ont retrouvé leur place parmi les pratiques appliquées. Par conséquent, une nouvelle augmentation quantitative et une différenciation de caractère dans les sources pontificales est repérable après 1342.

### **Bilan historiographique et corpus documentaire**

Avant d'aborder le sujet en détail, il convient d'évaluer l'apport des études et des sources disponibles.

Il est à noter en premier lieu que l'historiographie est seulement partielle au fond du point de vue de sa production, de son approche et de sa qualité. Les ouvrages hongrois et étrangers ne concordent ni sur la méthode ni sur le fond. D'un côté, les historiens français, allemands, italiens ou anglais ont traité du fonctionnement et de l'administration de la Curie avignonnaise (souvent dans le contexte de ses relations avec les États européens), mais ces études ne contiennent que des informations très sporadiques sur la Hongrie contemporaine. Les ouvrages français et allemands prédominent sur le sujet. Cette disparité provient du fait que les médiévistes de ces deux pays maintiennent une longue tradition d'édition des sources liées à la papauté d'Avignon<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Quelques œuvres fondamentales sont par exemple : Jean FAVIER : *Les papes d'Avignon*. Paris. 2006 ; Louis CAILLET : *La papauté d'Avignon et l'Église de France: la politique bénéficiale du pape Jean XXII en France (1316–1334)*. Paris. 1975. (dans ce qui suit : CAILLET 1975) ; Bernard GUILLEMAIN : *La cour pontificale d'Avignon (1309–1376). Étude d'une société*. Paris. 1962 ; IDEM : *Les papes d'Avignon, 1309–1376*. Paris. 2011. (dans ce qui suit : GUILLEMAIN 2011) ; Pierre JUGIE : *Les familiae cardinalices et leur organisation interne au temps de la papauté d'Avignon*. In : *Aux origines de l'État moderne. Le fonctionnement administratif de la papauté d'Avignon. Actes de la table ronde internationale de l'École française de Rome (Avignon, 22–24 janvier 1988)*. Rome. 1990. p. 41–59 ; Charles SAMARAN – Guillaume MOLLAT : *La fiscalité pontificale en France au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris 1905. (dans ce qui suit : SAMARAN – MOLLAT 1905) ; Guillaume MOLLAT : *Les papes d'Avignon (1305–1378)*. Paris. 1912. (dans ce qui suit : MOLLAT 1912) ; Guillaume MOLLAT : *La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305–1378)*. Paris. 1921 ; Yves RENOUEAU : *La papauté à Avignon*. Paris. 1954 ; Jean XXII et le Midi. Toulouse. 2012. (Cahiers de Fanjeaux 45) ; *La papauté d'Avignon et le Languedoc*. Toulouse. 1991 (Cahiers de Fanjeaux 26) ; Stefan WEIS : *Rechnungswesen und Buchhaltung des Avignoneser Papsttums (1316–1377). Eine Quellenkunde*. Hannover. 2003 (Monumenta Germaniae Historica. Hilfsmittel 20) ; Sebastian ZANKE : *Johannes XXII., Avignon und Europa. Das politische Papsttum im Spiegel der kurialen Register (1316–1334)*. Leiden. 2013. Pour les éditions des documents fiscaux de la Chambre apostolique voir les références de la note 8.

De l'autre côté, l'historiographie hongroise manque toujours d'études monographiques sur les relations de Charles I<sup>er</sup> avec la papauté, et aucune traduction des auteurs étrangers n'est disponible en hongrois sur la période avignonnaise. Comme la diplomatie des rois hongrois envers le Saint-Siège au XIV<sup>e</sup> siècle est un sujet peu étudié,<sup>14</sup> toute analyse doit incorporer non seulement les publications d'histoire ecclésiastique de la Hongrie,<sup>15</sup> mais celles qui traitent certains aspects du règne de Charles I<sup>er</sup>, notamment sa politique étrangère<sup>16</sup>.

Quant aux sources, les avancements de la publication tant en Hongrie qu'à l'étranger permettent de constituer un corpus solide pour l'analyse<sup>17</sup>. Ajoutons à cela tout de suite que les sources narratives du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup> ne

<sup>14</sup> À l'exception des œuvres citées dans la note 12, on ne trouve aucune étude historique en hongrois qui a été dédiée à ce sujet en particulier.

<sup>15</sup> Pour ne mentionner que quelques exemples : Tamás FEDELES : *Ausländer in den ungarischen Dom- und Stiftskapiteln während des Spätmittelalters (1301–1526)*. In : *Specimina Nova, Sectio Mediaevalis IV*. Éd. Márta FONT – Gergely KISS. Pécs. 2007. p. 73–100 ; László KOSZTA : *A püspökök és városuk – A 14. század közepéig* [Les évêques et leur ville]. In : *A pécsi egyházmegye története I. A középkor évszázadai 1009–1543*. Éd. Tamás FEDELES – Gábor SARBAK – József SÜMEGLI. Pécs. 2009. p. 57–108 ; Gábor THOROCZKAY : *A Szent Bölcsesség egyháza. A titeli társaskáptalan története a kezdetektől a XIV. század közepéig* [L'histoire du chapitre de Titel des origines jusqu'à la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle] *Fons* 21 (2014 : 3), p. 331–350.

<sup>16</sup> Iván BERTÉNYI : *Magyarország az Anjouk korában* (La Hongrie au temps des rois angevins). Budapest. 1987. (dans ce qui suit : BERTÉNYI 1987) ; Enikő CSUKOVITS : *Az Anjouk Magyarországon. I. rész: I. Károly és uralkodása (1301–1342)* [Les évêques en Hongrie. Première partie : Charles I<sup>er</sup> et son règne]. Budapest. 2012. En italien : Enikő CSUKOVITS : *L'Ungheria angioina*. Roma. 2013 ; Gyula KRISTÓ : *Az Anjou-kor háborúi* [Les guerres de l'époque angevine]. Budapest. 1988.

<sup>17</sup> À part les références déjà citées, l'étude se base sur les fonds des Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohacsiana, Département des Photocopies (dans ce qui suit : DF), Département des Chartes (dans ce qui suit : DL) et sur des éditions de sources comme le *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*. Ed. György FEJÉR. Buda. 1829–1844. I–XI ; *Monumenta Ecclesiae Strigoniensis II–III*. Éd. Ferdinand KNAUZ et Lajos Crescens DEDEK. Strigoni. 1882–1924 ; *Anjoukori okmánytár I–IV*. Ed. Imre NAGY. Budapest. 1878–1884 ; *Magyar diplomáciai emlékek az Anjou-korból*. I. Ed. Gusztáv WENZEL. Budapest. 1874 ; *Monumenta Romana Episcopatus Vesprimiensis*. II. 1276–1415. Budapest. 1899 ; *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*. I. Ed. Augustin THEINER. Romae. 1859. (dans ce qui suit : THEINER I), etc.

<sup>18</sup> Les sources narratives contemporaines sont par exemple *Chronica Ludovici imperatoris quarti*. In : *Bayerische Chroniken des 14. Jahrhunderts* Hrsg. Georg LEIDINGER. Hannover – Leipzig. 1918 (*Monumenta Germaniae Historica Scriptores rerum Germanicarum* 19) ; *Chronique de Jean le Bel*. I–II. Éd. Jules VIARD – Eugène DEPREZ. Paris. 1904–1905 ; *Codex diplomaticus Lubecensis. Urkundenbuch der Stadt Lübeck*. 2/1. Hrsg. Johann Friedrich BÖHMER – Friedrich TECHEN. Lübeck. 1858 ; *Chronique des quatre premiers Valois (1327–1393)*. Éd. Siméon LUCE. Paris. 1862 ; *Chroniques de Jean Froissart*. I/1–8. Éd. Siméon LUCE. Paris. 1869–1888 ; *Chroniques de Jean Froissart*. II/1–3. Éd. Gaston RAYNAUD. Paris. 1894–1899 ; *Les grandes chroniques de France IX : Charles IV le Bel et Philippe VI de Valois*. Éd. Jules VIARD. Paris. 1937 ; *IV. Károly császár önéletrajza – Karoli IV imperatoris Romanorum vita ab eo ipso conscripta*. Trad. et éd. Balázs NAGY. Budapest. 2010.

sont pas du tout à omettre puisqu'elles offrent souvent des détails essentiels sur les événements dynastiques et diplomatiques.

### **L'approche méthodologique**

L'analyse de la documentation, tant des manuscrits que de l'historiographie disponible, révèle plusieurs difficultés méthodologiques. Il serait séduisant de choisir la forme la plus convenue de la présentation, à savoir l'approche chronologique. Il me semble pourtant plus judicieux de préférer une optique thématique qui privilégie la mise en relief des questions qui déterminaient le plus les relations du Royaume de Hongrie et de la papauté. L'objectif est d'appréhender les éléments principaux des relations de Charles I<sup>er</sup> avec la papauté et de les replacer dans un système cohérent. C'est cette approche qui permet d'éviter les inconvénients de l'historiographie hongroise qui subordonnait jusqu'ici la description des relations du Saint-Siège et de Charles I<sup>er</sup> à l'examen de l'histoire diplomatique et politique, et adoptait exclusivement cette perspective d'analyse pour la représentation papale et royale.

Il s'est donc avéré plus judicieux de regrouper tous les facteurs potentiels qui avaient une emprise sur les relations hungaro-papales pour les appréhender dans leur intégralité.

En premier lieu, il faut remettre au centre des recherches les formes et le système de la représentation des deux parties, l'une après l'autre, en envisageant comment les intérêts du roi hongrois étaient défendus à la Curie pontificale et sous quelles formes le pouvoir papal a été représenté en Hongrie dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. De plus, on ne peut pas ignorer le phénomène de la représentation mutuelle où les acteurs rendaient des services aux deux parties. Les raisons de cette attention particulière sont d'une part la controverse qui aurait pu résulter d'une catégorisation trop rigide (car il serait contestable de regarder des ecclésiastiques exclusivement comme représentants royaux ou pontificaux), et d'autre part notre méconnaissance du sujet. Les clercs d'une « double loyauté », une expression qu'on emploie par défaut, constituaient un segment spécial des acteurs des relations hungaro-papales, or les travaux sur la Curie apostolique ne les présentent que très vaguement et la majorité des études d'histoire ecclésiastique locale les ignorent tout simplement. En somme une approche prosopographique s'avère indispensable pour une telle enquête.

Un autre élément souvent répété au sujet des relations de Charles I<sup>er</sup> avec la papauté est l'activité des collecteurs et des légats apostoliques en Hongrie. Les ecclésiastiques chargés de recueillir les décimes pontificales sont considérés uniquement comme des acteurs de la taxation, tout en ignorant la complexité de leurs activités. Quant aux légats il manque jusqu'à

maintenant des analyses subtiles qui différencient les niveaux de la représentation pontificale tout en distinguant les légats *a latere*, les légats et les nonces. Il est particulièrement problématique que l'historiographie hongroise actuelle a seulement adopté quelques-unes des définitions du droit canonique (notamment le légat et le nonce) et les utilise avec beaucoup de confusion. On trouve assez souvent l'emploi du terme général de « légat », de « nonce » ou encore de « délégué », sans prendre en compte les titres utilisés dans les bulles pontificales et les particularités locales de leurs activités<sup>19</sup>. Il est également problématique que l'historiographie hongroise envisage presque exclusivement les représentants pontificaux qui ont été envoyés directement depuis la Curie et ignore les clerics locaux qui ont été commissionnés pour agir sur place<sup>20</sup>. La différence qui existait entre l'autorité attribuée par une bulle papale et les actions concrètes des délégués reste aussi méconnue.

D'une façon similaire, la recherche sur la représentation royale est aussi assez schématique dans l'historiographie hongroise. Alors que la majorité des émissaires royaux à la curie pontificale était connue, plusieurs questions sont restées en suspens. En conséquence, il est indispensable de clarifier quelles formes de la représentation<sup>21</sup> sont décrites dans les sources et quelles informations suffisantes sont disponibles pour en tirer des conclusions générales.

Par conséquent non seulement les formes directes (*legatus, collector, nuntius*), mais aussi les formes indirectes (*iudex delegatus, conservator, etc.*) de la représentation pontificale et royale doivent être prises en considération. De plus, en exposant le réseau social des participants des relations hungaro-papale, on peut démontrer quelle influence avait le service du roi ou du pape sur les carrières des acteurs de ces relations.

Il était également nécessaire de déterminer quels étaient les bénéficiaires qui ont vraiment visité la curie. Une bulle papale accordant certains privilèges à tel ou tel individu ne prouve pas forcément que le bénéficiaire l'a suppliée en personne à Rome ou à Avignon. Le cas du haut clergé illustre bien ce problème : il était rare que les archevêques et les évêques sollicitent

<sup>19</sup> Par exemple, l'œuvre de M. Fraknói (cf. note 12.) se réfère aux collecteurs apostoliques comme « délégués » ou « commissaires » FRAKNÓI 1901. p. 167–168.

<sup>20</sup> Sur les catégories différentes de la représentation pontificale voir : Karl RUESS : *Die rechtliche Stellung der päpstlichen Legaten bis Bonifaz VIII.* Paderborn. 1912 ; Christiane SCHUCHARD : *Die päpstlichen Kollektoren im späten Mittelalter.* Tübingen. 2000. (dans ce qui suit : SCHUCHARD 2000) ; Peter HERDE : *Zur päpstlichen Delegationsgerichtsbarkeit im Mittelalter und in der frühen Neuzeit.* *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung* 119 (2002), p. 20–43. et KOVÁCS 2013.

<sup>21</sup> D'après l'approche méthodologique utilisée par M. Farelo, je différencie des représentations de caractère formel et informel. Mário FARELO : *La représentation de la couronne portugaise à Avignon et ses agents (1305–1377).* *Anuario de estudios medievales* 40 (2010 : 2), p. 723–763.

en personne leur confirmation auprès du pape, mais ils désignaient des *procuratores* pour représenter leurs intérêts à la curie. De la même façon, les personnes (laïques ou ecclésiastiques) qui ont risqué le voyage à la cour pontificale ont fréquemment déposé les suppliques, plaintes, etc. de leurs connaissances<sup>22</sup>. Cela incite à employer des critères bien définis en vue de l'identification précise des émissaires hongrois. Certaines sources (lettres apostoliques, donations royales, etc.) sont particulièrement explicites tout en précisant que le destinataire était présent à la cour pontificale comme *nuntius* ou *ambaxiator*. Dans quelques cas heureux, les informations contenues dans les lettres pontificales sont complétées par les documents de la Chambre apostolique, où l'on retrouve le nom de la personne réglant les annates pour un bénéfice ecclésiastique. Certaines personnes ont été incluses dans la recherche à cause de preuves indirectes : si plusieurs lettres apostoliques ont traité les affaires d'une même personne et que la date de leur publication correspondait à la date confirmée d'une délégation hongroise à la cour papale, il est alors possible de relier la personne et l'ambassade<sup>23</sup>. En revanche, il faut exclure les cas où l'existence d'une supplique ou d'un message est sûre, mais on ignore les circonstances de leur remise<sup>24</sup>. Enfin, on peut aussi souligner que la forme de « double service » (au pape et au roi simultanément) existait exclusivement en contexte ecclésiastique ; les sources ne font référence à aucune personne laïque qui rendait service à la fois aux deux pouvoirs.

Il est aussi important de thématiser les relations pour éviter de perdre leur contexte et les interconnexions éventuelles qui auraient été maquées par une présentation linéaire.

---

<sup>22</sup> Grégoire, fils de George de Kapronca (voir tableau 1. nr. 11.), par exemple, a non seulement réussi à s'assurer la prévôté de Hájszentlőrinc (Paka, Serbie, 1331–1335), mais il a aussi sollicité avec succès pour Pierre, fils de George de Kapronca – apparemment son frère – une prébende dans l'église de Zagreb. 6 janvier 1331 : ASV RV 108. ep. 440. Les comptes des collecteurs apostoliques (1333, 1334) confirment que Grégoire et Pierre étaient frères : Pierre est enregistré comme *frater Gregorii praepositi*. MONVATI/1. p. 164, 169–170.

<sup>23</sup> Par exemple, Grégoire de Kapronca n'est pas mentionné dans les sources comme délégué royal, mais il était présent à la Curie en même temps (au début de 1331 et l'été de 1332) que la délégation documentée de Paul, évêque de Belgrade (voir tableau 1. nr. 10-11.). 6 janvier 1331 : ASV RV 98. ep. 533. (DF 291 545; ASV RA 37. fol. 347<sup>r</sup>), 10 janvier 1331 : ASV RV 98. ep. 999. (DF 291 550; ASV RA 37 fol. 300<sup>v</sup>) et 20 juillet 1332 : ASV RV 102. ep. 1244. (ASV RA 40. fol. 600<sup>v</sup>).

<sup>24</sup> Jacques, chanoine de Zagreb a présenté personnellement sa supplique concernant la prévôté de Bács (Bač, Serbie) ; c'est pourquoi il est reconnu comme délégué royal dans l'historiographie hongroise (FRANKÓI 1901. p. 169), alors que la source ne précise pas avec quelle fonction Jacques a visité la Curie. Pour le document voir Árpád BOSSÁNYI : *Regesta supplicationum : a pápai kérvénykönyvek magyar vonatkozású okmányjai. Avignoni korszak. I kötet : VI. Kelemen pápa (1342–1352)*. [Suppliques relatives à la Hongrie. L'époque avignonnaise. Part I : Clément VI (1342–1352)] Budapest 1916. p. 2. (nr. 1.)

Le premier des sujets comprend les conflits dynastiques qui ne résument pas tous les événements diplomatiques déployés pendant le règne de Charles I<sup>er</sup> : il concerne les affaires dans lesquelles les deux pouvoirs étaient intéressés et qui ont laissé une marque distinctive dans la documentation. La réunion royale de Visegrád en 1335<sup>25</sup>, par exemple, a eu une grande importance dans l'histoire politique et économique de la Hongrie, de la Pologne et de la Bohême, mais elle n'a déclenché aucune réaction notable de la part du Saint-Siège. En même temps, les sources ont permis de vérifier qu'il est indispensable de reconsidérer trois questions de l'histoire diplomatique de cette période. *Primo* : l'accession de Charles I<sup>er</sup> au trône hongrois en 1301 et l'attention que la cour pontificale y portait ; *secundo* : l'intervention de Jean XXII dans la lutte de succession dans le Saint-Empire entre Louis IV (de Bavière) et Frédéric le Bel (de Habsbourg) à partir de 1314 ; et *tertio* : le reflet de la politique dynastique de Charles I<sup>er</sup> dans les sources papales.

Il n'est pas sans intérêt de suivre de près un autre sujet majeur, la politique ecclésiastique des papes envers la Hongrie au temps de Charles I<sup>er</sup>. Il est à diviser en deux rubriques thématiques : la politique bénéficiale des papes de la période (Clément V, Jean XXII et Benoît XII) et les questions de la foi. La première porte sur l'analyse statistique de la collation des bénéfices ecclésiastiques en Hongrie entre 1301 et 1342 ; tandis que la deuxième propose une synthèse au sujet de la politique pontificale concernant la vie spirituelle ; elle montre surtout comment la papauté essayait d'engager le roi hongrois dans la lutte contre les hérétiques et dans la croisade.

### Résultats préliminaires

La systématisation et l'analyse des sources ont éclairé de nouveaux détails et porté l'attention sur des aspects peu connus de la relation de Charles I<sup>er</sup> avec la papauté. Les résultats de l'examen confirment que le système de la connexion et de la représentation des deux pouvoirs était plus complexe et versatile que présenté jusqu'à maintenant par l'historiographie. Cette constatation souligne l'importance particulière des acteurs des relations, ce qui avait une emprise qui égalait le caractère déterminant des intérêts des parties impliquées dans ces relations.

Constatons avant tout que le roi hongrois était représenté à la cour pontificale par des délégations formelles et occasionnelles.

#	Nom	Date de la délégation	Titre en temps de la délégation
---	-----	-----------------------	---------------------------------

<sup>25</sup> György RÁCZ : The Congress of Visegrád in 1335 : Diplomacy and representation. *Hungarian Historical Review* 2 (2013 : 2), p. 261–287.

1.	Carachin	automne 1308	lecteur de Kalocsa
2.	Nicolas dit Finta	été 1310	chancelier et procureur de l'évêque de Győr
3.	Jacques	après octobre 1311	doyen de Zagreb (?)
4.	Jean	été 1313	chantre de Vác
5.	Pierre	été 1317	prieur des Frères Prêcheurs de Székesfehérvár
6.	Ladislav de Jánk	été 1317	chancelier royal, archevêque élu de Kalocsa
7.	Chanad de Telegd	printemps 1320	doyen de Várad
8.	Ladislav de Kabol	1325	doyen de Titel
9.	Jean	été 1331	ministre provincial des Frères Mineurs en Hongrie
10.	Paul	1331, 1332	évêque élu de Belgrade
11.	Grégoire de Kapronca	1331, 1332	doyen de Hájszentlőrinc
12.	Étienne	printemps 1332	doyen de Várad
13.	Thomas	printemps 1332	archidiacre de Transylvania
14.	Chama	printemps 1332	archidiacre de Küküllő

Tableau 1 : Délégués ecclésiastiques de Charles I<sup>er</sup>

#	Nom	Date de la délégation	Titre utilisé par les sources
15.	Benoît de Geszth	1304	<i>nobilis vir, filius comitis Boudo de Gezth</i>
16.	Donch	fin 1323	<i>comes de Zólyom</i>
17.	George	1324/1325, 1327	<i>civis Budensis</i>
18.	Taphan de Harazti	1332	<i>nobilis vir</i>
19.	Gedeth de Hetes	1332	<i>nobilis vir</i>
20.	Étienne, fils de Dyonisos	1332	<i>miles Strigoniensis</i>
21.	Humbert de Cholay	1332	<i>comes, nuntius dalphini Viemensi, miles</i>

Tableau 2 : Délégués laïcs de Charles I<sup>er</sup>

Je n'ai trouvé aucune trace de clercs hongrois qui auraient résidé à la curie en tant que représentant « permanent » de Charles I<sup>er</sup>. Néanmoins, il est évident que certains clercs ambitieux ont essayé de réussir et d'avancer dans la hiérarchie en rendant service également au roi et au pape<sup>26</sup>. De plus, les sources montrent que la classe moyenne du clergé a continué à marquer son importance dans les affaires diplomatiques et politiques pendant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Les études de cas et l'analyse prosopographique ont révélé que les représentants royaux appartenaient à l'entourage royal ; plusieurs d'entre eux étaient les confidents du roi<sup>27</sup>.

Pendant le règne de Charles I<sup>er</sup> le pouvoir pontifical s'est fait représenté en Hongrie sous différentes formes. Le premier niveau et la forme la plus directe de la représentation pontificale est constitué par les légats et les collecteurs apostoliques (généralement intitulés *nuntii*) qui ont été délégués au nom du pape pour procéder localement et personnellement. Au temps de Charles I<sup>er</sup>, des représentants pontificaux ont été commissionnés deux fois en qualité de légats pontificaux et cinq fois comme collecteurs des décimes.

Nom du délégué	Date de la mission	Titre
Nicolas Boccasini	1301-1303	<i>Legatus a latere</i>
Bonaiutus de Casentino	1301/1304-1308 (?)	<i>Collector et nuntius Apostolice Sedis</i>
Gentil de Montefiore	1308-1311	<i>Legatus a latere</i>
Rufin de Civinio	1317-1320	<i>Collector et nuntius Apostolice Sedis</i>
Raymond de Bonofato	1331-1334 †	<i>Apostolice Sedis nuntius</i>
Jacques, fils de Bérenger	1331-1340	<i>Apostolice Sedis nuntius</i>
Jacques de Lengres	1333-1339 †	<i>Apostolice Sedis nuntius</i>
Galhard de Carcès	1338-1342	<i>Apostolice Sedis nuntius</i>
Pierre, fils de Gervais	1338-1342	<i>Apostolice Sedis nuntius</i>

Tableau 3 : légats et collecteurs apostoliques en Hongrie au temps de Charles I<sup>er</sup>

Le premier légat, Nicolas Boccasini (le futur pape Benoît XI) a joué un rôle important dans la réorganisation du gouvernement ecclésiastique à l'époque de la guerre de succession, tandis que Gentil de Montefiore avait

<sup>26</sup> Ce groupe comprend d'un côté les curialistes qui ont procédé plus d'une fois aux affaires d'une façon ou d'une autre en rapport avec la Hongrie ou qui ont reçu des bénéfices en Hongrie ; et de l'autre côté les ecclésiastiques hongrois qui ont représenté le pouvoir pontifical en remplissant quelque fonction (juge délégué, conservateur, etc). Par exemple, le collecteur apostolique Galhard de Carcès (voir tableau 3) a été nommé prévôt de Titel (Titel, Serbie, 1336–1344), avant d'accéder au siège épiscopal de Csanád (1344–1345).

<sup>27</sup> Huit des délégués avaient certains titres à la cour royale pendant leurs missions à la Curie (tableau 1–2. nr. 5–8, 10–13.) ; trois ecclésiastiques sont devenus archevêques et trois évêques avec le soutien du roi (tableau 1. nr. 6–8. et 5, 10, 11). De plus, un tiers des délégués royaux (7) a rendu un service diplomatique au roi Charles I<sup>er</sup> plus d'une fois, et cinq d'entre eux à plusieurs reprises (tableau 1–2. nr. 6–8, 11 et 16).

une influence considérable sur les relations diplomatiques et sur la juridiction ecclésiastique<sup>28</sup>. L'analyse du travail des collecteurs apostoliques démontre les changements administratifs introduits au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Il semble que les papes ont préféré assigner aux collecteurs apostoliques le titre de *nuntius* qui comportait théoriquement une autorité ample ; cependant les commissions ont été limitées davantage afin d'assurer le succès de la collecte des taxes. Pourtant, la curie essayait d'exploiter le personnel présent sur place pour résoudre des problèmes particuliers et occasionnels : les collecteurs-*nuntii* ont été autorisés par des bulles pontificales émises postérieurement au mandat originel<sup>30</sup>. Alors que le titre de *nuntius* a fréquemment impliqué une fonction diplomatique, on ne dispose d'aucune preuve pour cette extension d'activité des collecteurs en Hongrie (contrairement à la Pologne)<sup>31</sup>.

Le deuxième niveau de la représentation papale était moins direct avec la commission de juges délégués et conservateurs (juridiction ecclésiastique) et d'administrateurs (gouvernement ecclésiastique). Ces représentants pontificaux ont été choisis dans le clergé local pour traiter certaines affaires, mais on leur a seulement accordé une autorité limitée (en temps et en étendue). Le corpus des sources relatif au fonctionnement des juges délégués est dominé dans cette période par certains procès compliqués et prolixes qui ont résulté de conflits auprès des autorités ecclésiastiques<sup>32</sup>. Les juges délégués ont fréquemment transmis leur

---

<sup>28</sup> Sur ce sujet voir Viktória KOVÁCS : *Adalékok Niccolò Boccasini és Gentilis de Monteflorum pápai legátusok egyházi bíraskodási tevékenységéhez* [Remarques sur l'activité juridique des légats apostoliques Nicolas Boccasini et Gentil de Montefiori en Hongrie]. Pécs. 2013. (MA thèse, mémoire de maîtrise).

<sup>29</sup> Sur le système de la taxation apostolique en général voir Johann Peter KIRSCH : *Die päpstliche Kollektorien in Deutschland während des 14. Jahrhunderts*. Paderborn. 1894 ; Amandine LE ROUX : *Servir le pape. Le recrutement des collecteurs pontificaux dans le royaume de France et en Provence de la papauté d'Avignon à l'aube de la Renaissance (1316-1521)*. Paris. 2010. (Thèse de doctorat) ; SAMARAN – MOLLAT 1905 ; SCHUCHARD 2000. Pour l'édition des sources sur les collections en Hongrie voir note 9.

<sup>30</sup> Les collecteurs Raymond de Bonofato et Jacques, fils de Bérenger ont été autorisés après leur commission originale (01-03-1331 : DF 291 661, THEINER I. 536–540.) à examiner et confirmer l'élection du prévôt de Székesfehérvár. 10 juin 1331 : ASV RV 99, ep. 1359 (ASV AV 38, fol. 70<sup>v</sup> ; DF 291 551).

<sup>31</sup> Le collecteur Galhard de Carcès a été autorisé à arbitrer au nom du pape le conflit territorial entre Casimir III, roi de Pologne et l'Ordre Teutonique. Stanisław SZCZUR : *Papal collectors and state power in Central Europe during the fourteenth century*. In: *Central and Eastern Europe in the Middle Ages. A Cultural History*. Ed. Piotr GÓRECKI – Nancy VAN DEUSEN. London – New York. 2009. p. 125–146, ici p. 130–136.

<sup>32</sup> Le conflit de l'ordre *Cruciferi Sancti Stephani Regis* et de l'évêque de Veszprém sur les droits de collation de certains dîmes et revenus ecclésiastiques illustre bien cette remarque : il s'étendit sur trente ans (ca. 1301–1331, cf. la note suivante). Le premier document est daté au 29 novembre 1301 : DF 200 076.

commission (*subdelegatio*), mais il était rare que les procès fussent décidés après plusieurs appels à la cour pontificale par des auditeurs pontificaux<sup>33</sup>. La raison la plus fréquente de la délégation des conservateurs était une violence commise au détriment de personnes ou d'institutions ecclésiastiques, soit par un membre du clergé, soit par les pouvoirs séculiers<sup>34</sup>. Les juges délégués et les conservateurs étaient des clercs de divers titres, tout comme les plaignants qui appartenaient, eux aussi, aux différentes strates de la hiérarchie ecclésiastique. La sélection des conservateurs était vraisemblablement influencée par la proximité géographique des diocèses en question et le rang du plaignant<sup>35</sup>. Les sources portant sur les procès initiés par des conservateurs sont peu abondantes, ce qui nous laisse supposer que la plupart de ces affaires a été arrangée hors tribunal avec le compromis des parties. Il faut souligner que les formes directes (légats, *nuntii*, collecteurs ou envoyés royaux) et aussi les moins directes (juges délégués, conservateurs, clercs au service des deux pouvoirs) de la représentation avaient un effet concomitant qui est difficile à quantifier.

L'analyse des sources relatives aux relations diplomatiques et dynastiques de Charles I<sup>er</sup> avec le Saint-Siège a également révélé quelques détails inexplorés. En premier lieu, l'attitude de Boniface VIII<sup>36</sup> lors de la succession de Charles I<sup>er</sup> sur le trône hongrois en 1301 a été plus retenue que l'historiographie hongroise l'a précédemment présentée. La situation

---

<sup>33</sup> Pendant la période examinée, le Saint-Siège a désigné des auditeurs de la Curie comme arbitres deux fois : premièrement, Olivier, chapelain du pape, chanoine de Poitiers dans l'affaire mentionnée dans la note 32 (voir les chartes consignées par Olivier : 27 janvier 1329 : DF 200 139 et la chartre du 9 juin 1331, transcrite au 14 juillet 1331 : DF 200 155) ; et deuxièmement, Dynus chapelain du pape, prévôt de Gênes dans le conflit de l'évêque de Gyulaféhvár (Alba Iulia, Roumanie) et l'archidiacre de Nagyöküllő (Tárnava Mare, Roumanie) dans une question similaire (4 mai 1328 : *Urkundenbuch zur Geschichte des Mediascher Kapitels bis zur Reformation*. Éd. Rudolf THEIL – Carl WERNER. Hermannstadt (Sibiu). 1870. p. 6–10. (nr. 5).

<sup>34</sup> Par exemple, quand Chama, archidiacre de Küküllő a porté plainte contre Jean évêque de Várad qui lui a empêché d'exercer sa fonction, le pape a nommé alors l'archevêque de Kalocsa, l'évêque d'Eger et le prévôt de Bács comme conservateurs des droits de Chama. 5 avril 1332 : ASV RV 101, ep. 895 (ASV RA 40. fol. 460<sup>v</sup>).

<sup>35</sup> Par exemple, en 1333 Jean XXII a nommé les évêques de Veszprém et de Vác comme conservateurs des droits de l'abbé de Pannonhalma [5 août 1333 : ASV RV 104, ep. 1205 (ASV RA 44, fol. 64a ; DF 207 148 ; DF 291 593)]. L'abbaye se trouve dans le diocèse de Győr qui est le diocèse voisin de Veszprém à l'ouest, tandis que le diocèse de Vác jouxte celui de Veszprém à l'est.

<sup>36</sup> Sur l'intervention des papes dans les luttes pour le trône hongrois voir Andreas KIESEWETTER : L'intervento di Nicolò IV, Celestino V e Bonifacio VIII nella lotta per il trono ungherese (1290-1303). In : *Bonifacio VIII : ideologia e azione politica. atti del convegno organizzato nell'ambito delle celebrazioni per il VII centenario della morte : Città del Vaticano, Roma, 26–28 aprile 2004*. Rome. 2004. p. 139–198.

politique des pays voisins de la Hongrie (principalement celle de l'Empire et de la Bohême) a eu une influence forte sur la décision de la Curie. Le Saint-Siège s'est évertué à occuper un rôle central, à devenir médiateur dans la diplomatie européenne,<sup>37</sup> par conséquent, Charles I<sup>er</sup> a souvent pris contact avec les dynasties régnantes (y compris les autres branches de la dynastie angevine) par l'intermédiaire de la Curie.

L'implication de Charles I<sup>er</sup> dans la guerre entre Louis de Bavière et Frédéric de Habsbourg suite à la double élection en 1314<sup>38</sup>, prouve que même si la situation politique était difficile pour le roi hongrois pendant la première moitié de son règne à cause de sa confrontation avec les oligarques et les deux autres prétendants au trône hongrois, il a suivi les événements dynastiques de l'Europe occidentale. Le Royaume de Naples a sans aucun doute affecté la politique étrangère de Charles I<sup>er</sup> à plusieurs niveaux. L'alliance entre la Hongrie et les Habsbourg trouve son origine dans la diplomatie des Angevins de Naples, et elle a été fermement soutenue par Robert I<sup>er</sup><sup>39</sup>. Autrement dit, les accords entre Charles I<sup>er</sup> et les princes Habsbourg n'étaient pas le fruit d'une décision dictée exclusivement par les intérêts de la politique intérieure, mais on peut les interpréter comme la prise de position du roi hongrois par rapport à la lutte de succession dans l'Empire. Néanmoins, il est important de souligner que la relation entre les Royaumes de Naples et de Hongrie n'était pas hiérarchique. Il serait plus judicieux de constater que la relation avec Naples était le fil conducteur de la politique dynastique de Charles I<sup>er</sup> déterminée par sa prétention au trône napolitain. Il découlait de ce zèle la connaissance profonde et le respect du système diplomatique auquel le Royaume de Naples appartenait. Autrement dit, la Curie pontificale a exercé une influence indirecte sur la diplomatie de Charles I<sup>er</sup>, principalement par l'intermédiaire du roi Robert I<sup>er</sup> et des princes Habsbourgs. Mais certaines bulles apostoliques démontrent que les papes ont même cherché à exercer une pression plus directe sur le roi hongrois. Bien qu'il soit difficile d'estimer si les papes y sont arrivés et de savoir si le désir de maintenir une relation favorable avec le Saint-Siège a vraiment affecté la diplomatie de Charles I<sup>er</sup>, il est évident

---

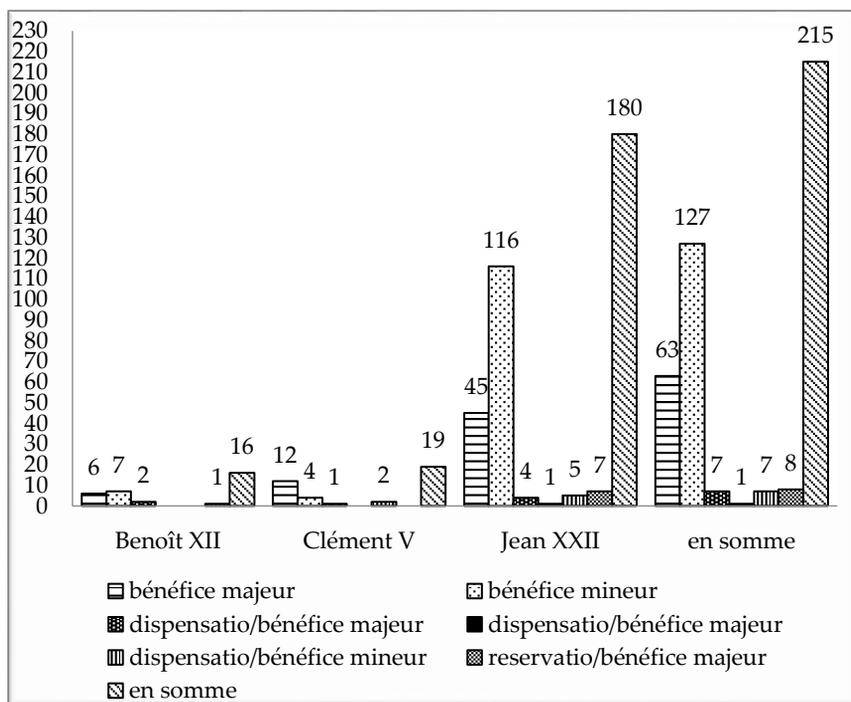
<sup>37</sup> La médiation de Jean XXII entre Charles IV et Léopold, frère de Frédéric d'Habsbourg afin de créer une alliance contre Louis de Bavière, ou bien les tentatives du Saint-Siège pour intervenir dans la guerre de Cent Ans illustrent bien cet objectif. MOLLAT 1912. p. 201–209 et 281–287.

<sup>38</sup> Heinz THOMAS : *Ludwig der Bayer, 1282–1347. Kaiser und Ketzer*. Graz 1993. p. 43–60.

<sup>39</sup> Sur la coopération de la papauté avec le Royaume de Naples en Italie voir Norman HOUSLEY : *The Italian Crusades. The Papal-Angevin Alliance and the Crusades Against Christian Lay Powers, 1254–1343*. Oxford. 1982.

que Jean XXII et le roi hongrois ont fait partie de la même alliance des pouvoirs après 1314<sup>40</sup>.

La politique bénéficiale du Saint-Siège dans cette période a reflété l'universalisme pontifical et la centralisation qui caractérisaient les papes d'Avignon. Non seulement la base légale des réserves apostoliques fut établie, mais la Curie a réussi à exercer une influence forte, même au niveau des bénéfices mineurs. Notons avant tout que plus des deux tiers des décisions pontificales concernant des bénéfices hongrois (70 %) proviennent du temps de Jean XXII. La raison de cette distribution est non seulement la longueur de son pontificat (18 sur les 41 ans considérés), mais aussi la manière dont il a généralement traité les bénéfices ecclésiastiques. En confrontant la politique bénéficiale de Clément V, Jean XXII et Benoît XII, une différence considérable se manifeste au titre des bénéfices mineurs<sup>41</sup>. Jean XXII est intervenu pour des bénéfices mineurs en Hongrie environ six fois plus souvent que son prédécesseur ou son successeur.



Graphique 1 : La politique bénéficiale de Clément V, Jean XXII et Benoît XII en Hongrie

<sup>40</sup> BERTÉNYI 1987, p. 104.

<sup>41</sup> J'utilise la distinction entre bénéfices majeurs et bénéfices mineurs d'après CAILLET 1975.

De plus, le nombre des provisions et des expectatives est équivalent au temps de Jean XXII, et un tiers des lettres pontificales a été adressé aux clercs qui tenaient déjà plus d'un bénéfice. L'analyse de la politique pontificale en Hongrie permet de comprendre comment Jean XXII a mis en pratique le principe de la bulle *Ex debito* (1316), surtout en relation avec les bénéfices majeurs. Alors que le pape a assigné rarement des clercs à des bénéfices majeurs tout en ignorant non seulement l'élection du chapitre mais aussi la présentation royale, il a essayé de mettre fin à toutes les incertitudes liées aux bénéfices en les reprenant sous sa coupe exclusive, par exemple en cassant l'élection à cause d'une certaine infraction, mais finalement conférant le bénéfice au candidat initial<sup>42</sup>. Le résultat de l'examen de la politique bénéficiale de Jean XXII envers la Hongrie rejoint non seulement les recherches précédentes portant sur d'autres pays européens, mais il a vérifié la théorie selon laquelle Jean XXII aurait visé à étendre le contrôle pontifical sur les strates moyenne et inférieure de la société ecclésiastique<sup>43</sup>. Il est aussi important de souligner que les événements diplomatiques ont laissé une marque distinctive sur la politique bénéficiale de la Curie : le nombre des expectatives a augmenté considérablement au temps des rencontres diplomatiques. Du côté royale, l'analyse permet d'arriver à une conclusion que les monarques ont souvent rémunéré le service diplomatique en suppliant auprès des papes des bénéfices ecclésiastiques à leurs représentants. Néanmoins, les données montrent qu'il était difficile de valider les expectatives, l'attribution des bénéfices dépendait, bien entendu, plus des circonstances locales que du vouloir pontifical. Alors que l'historiographie hongroise a précédemment tenté de déterminer si le pouvoir royal ou le pouvoir papal était le plus efficace pour l'allocation des bénéfices ecclésiastiques, les sources ont révélé que cette rivalité n'existait pas dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. La politique bénéficiale de la Curie et celle du roi semblent plutôt parallèles qu'opposées, et des conflits ont rarement éclaté entre le roi et le pape autour de cette question<sup>44</sup>. La conformité des intérêts n'explique pas entièrement ce phénomène ; il est probable que la modestie relative des revenus des bénéfices ecclésiastiques

<sup>42</sup> L'élection d'Andreas à l'évêché de Transylvanie en 1320 a été cassée à cause de *defectus aetatis et ordinis* et à cause du fait qu'il a négligé de solliciter personnellement sa confirmation auprès du pape qu'Andreas en la confiant à des procureurs. Néanmoins, Jean XXII lui a finalement conféré l'évêché. 1<sup>er</sup> juillet 1320 : ASV RV 70. ep. 973 (ASV RA 13. fol. 474<sup>v</sup>).

<sup>43</sup> GUILLEMAIN 2011. p. 51–53.

<sup>44</sup> Un exemple bien connu est l'essai infructueux de Jean XXII de conférer l'évêché de Zagreb à Jacques de Corvo, un frère prêcheur, confesseur de Clémence, reine de France. 21 août 1322 : ASV RV 73. ep. 735. (ASV RA 17. fol. 272<sup>v</sup>) et 3 septembre 1322 : THEINER I. 481. Charles I<sup>er</sup> n'a pas reconnu la décision du pape (voir sa protestation dans le document 18 décembre 1323 : ASV RV 112. f. 78 v ep. 927, THEINER I. 494.) Finalement, le candidat du roi (Ladislas de Kápol, voir tableau 1. nr. 8.) a rempli l'office.

en Hongrie (surtout en comparaison de ceux d'Italie du Nord ou de France) a aussi réduit leur force d'attraction et donc le risque de confrontation entre les deux pouvoirs<sup>45</sup>.

Des affaires concernant la vie spirituelle dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, c'est l'idée de croisade qui a influencé le plus directement les relations diplomatiques de Charles I<sup>er</sup> avec la Curie pontificale. En cas de croisade en Terre sainte, cette influence s'est manifestée par la collecte des décimes dont Jean XXII a été contraint de faire concession au roi hongrois<sup>46</sup>. En même temps, sous Benoît XII, la stratégie du Saint-Siège concernant l'hérésie en Bosnie a violé la sphère d'influence de Charles I<sup>er</sup>, et par conséquent le roi hongrois a pris des mesures préventives<sup>47</sup>.

### Conclusion

Pour terminer, ajoutons qu'en dépit des résultats préliminaires présentés ci-dessus, la recherche sur les relations de la Hongrie avec le Saint-Siège à l'époque de Charles I<sup>er</sup> est loin d'être terminée. Heureusement, nous aurons l'occasion dans le cadre d'un nouveau projet de recherche d'examiner plus profondément les questions évoquées par l'étude présente. Le projet *Délégués pontificaux en Hongrie au XIV<sup>e</sup> siècle (1294–1378) – Base de données en ligne* vise à faire progresser notre savoir historique sur la représentation apostolique en Hongrie en constituant une base de données prosopographiques.



---

<sup>45</sup> Les revenus des trois diocèses les plus riches en Hongrie (Esztergom, Bács-Kalocsa et Várad) sont estimés à 6 000 florins au XIV<sup>e</sup> siècle, tandis que ceux du diocèse le moins riche (Bosnie) le sont à 600 florins par an. LUKSICS – TUSOR – FEDELES 2014. p. xlvii–xlviii.

<sup>46</sup> Jean XXII concéda un tiers des taxes recueillies à Charles I<sup>er</sup> en échange de son soutien. FEJÉRPATAKY 1887. p. 511 ; THEINER I. 553–555.

<sup>47</sup> Afin d'encourager les luttes contre les hérétiques dans les Balkans, Benoît XII invita des seigneurs croates et Venise à agir ensemble. Craignant que les alliés démettraient Étienne II Kotromanić, vassal du roi hongrois du Banat de Bosnie, et qu'ils se tourneraient éventuellement contre le régime hongrois en Dalmatie, Charles I<sup>er</sup> s'associa au projet de croisade contre les hérétiques et de l'établissement d'un vicariat franciscain en Bosnie. György GALAMB : La politique des rois angevins de la Hongrie et le vicariat franciscain bosniaque. In: KORDÉ – PETROVICS 2010. p. 171–179.